

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JAMETZ
DU 26 Septembre 2014**

L'an 2014, le 26 septembre 2014, le conseil municipal de la commune de Jametz s'est réuni en séance ordinaire aux lieux habituels, après convocation légale du 22 Septembre 2014, sous la présidence de M. LAMBERT Norbert, maire de la commune.

Etaient présents : M. LAMBERT Norbert, M. BERT Patrice, Mme WEILER Jeanine, Mme HERBIN Eliane, M. GILMAIRE Fabrice, M. MALCUIT Ludovic, M. HARDY Georges.

Etaient absents excusés : M. DEHUT Bernard, M. PIOT Frédéric, ROSQUIN Jean-Jacques

Etaient absents non excusés : M. MINE Sébastien

Procurations : M. PIOT Frédéric donne procuration à Mme WEILER Jeanine

Secrétaire de séance : Mme WEILER Jeanine

La séance débute à 20 h 00.

Approbation du compte rendu de la séance du 09 mai 2014

Ordre du jour :

- ◆ Prêt de financement travaux pont sur le Loison,
- ◆ Bons enfants fête patronale,
- ◆ Adhésion d'une commune à la FUCLEM
- ◆ Réfection des vitraux de l'Eglise,
- ◆ Travaux de rénovation du secrétariat de mairie,
- ◆ Devis poteaux incendie,
- ◆ Renouvellement du mandat pour la vente des propriétés
- ◆ Subvention à l'association Loisirs et détente.
- ◆ Questions diverses :
 - Remarques sur les employés communaux,
 - Compte rendu sur le nettoyage du Bief,
 - Repas des aînés,
 - DPE logement au 33 grande rue,
 - Modification convention et règlement intérieur salle des fêtes...

DELIBERATIONS

❖ Demande de prêt de financement pour la réfection de l'ouvrage d'art sur le Loison.

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il serait judicieux de demander un prêt pour financer les travaux de réfection du pont sur le Loison auprès du CREDIT MUTUEL afin de laisser une trésorerie et de prendre en compte dans ce prêt le remboursement de la ligne de trésorerie de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de demander un prêt de financement pour la réfection de l'ouvrage d'art sur le Loison et de mener une étude de financement afin de demander la somme nécessaire à emprunter.

Et autorise le maire à signer le prêt de financement et tout document se rapportant au financement.

Et valide la couleur rouge pour le garde-corps du pont à 6 voix pour, et 2 voix contre.

COMPTE RENDU de la réunion du 26 septembre 2014- affiché le 29/09/2014

❖ **Bons enfants distribués lors de la fête patronale.**

Le Maire propose la continuité des distributions des bons aux enfants de 0 à 14 ans inclus d'une valeur de 7 euros par enfant à chaque fête patronale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents, la proposition ci-dessus.

❖ **Adhésion de la Commune RUMONT à la FUCLEM**

Le Maire fait lecture du courrier de la Fuclem concernant la demande d'adhésion de la commune RUMONT à la fuclem.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents, l'adhésion de la commune RUMONT à la FUCLEM.

❖ **Réfection des vitraux de l'Eglise**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité des membres présents, l'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Jametz à œuvrer pour la réfection des vitraux de l'Eglise.

❖ **Travaux de rénovation du secrétariat de mairie**

Des volontaires se sont proposés pour la rénovation du secrétariat de mairie à la demande du maire, et le maire propose à l'assemblée l'achat du matériel et la mise en place des stores.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents, l'achat du matériel et l'achat des stores.

❖ **Devis bornes incendies devant et derrière l'Eglise**

Le Maire présente le devis de l'entreprise EISCHORN située à HARNONCOURT (Belgique) pour le remplacement des bornes incendies rue de la Place et derrière l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents, de retenir le devis de l'entreprise EISCHORN pour la somme de 3870 euros HT.

❖ **Renouvellement de la vente des propriétés**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents, le renouvellement de la vente des propriétés communales.

❖ **Subvention à l'Association Détente et Loisirs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents, d'octroyer une subvention de 400 € à l'Association Détente et Loisirs pour l'organisation de la Saint-Nicolas 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Une réunion au centre de gestion est prévue le 30 septembre 2014 en vue d'une mise au point de l'employé intercommunal.

Concernant le nettoyage du Bief du Moulin, les travaux ont été faits par ROSQUIN Marcel. La DDT et l'ONEMA se sont déplacés, constatent et jugent que les travaux ont été trop « sévères » et ordonnent que les plantations soient mises en place du côté du Parc.

La maison au 35 grande rue se dégrade de plus en plus, il est urgent pour des raisons de sécurité et à la demande du riverain de prendre les mesures nécessaires.

Après en avoir débattu, le conseil décide de refaire la toiture afin de maintenir la maison dans son état. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 09 novembre 2014. Il a été décidé de reconduire le repas et la distribution des colis.

Un DPE (diagnostic de performance énergétique) a été réalisé pour le logement communal au 33 grande rue par la société Bureau d'études des trois frontières à Marville.

La convention de location de la salle des fêtes va être modifiée et améliorée afin d'assurer un meilleur fonctionnement.

INFORMATIONS

Un rendez-vous est fixé le 01/10/2014 avec le cabinet Géomètres-Experts Mangin concernant les limites de propriétés de la ruelle Lannes.

Le Projet éolien suit son cours et avance progressivement. La réponse du Ministre suite à notre courrier n'est pas défavorable au projet.

Questions de Mme HERBIN sur la suite donnée au différend avec le logement communal du 33 grande rue :

- La lecture du courrier de l'avocat en réponse à la réclamation du locataire a été faite.
- Le locataire n'a pas donné suite au courrier de l'avocat et a quitté l'appartement le 07/07/2014.

Des jardinières plus profondes pour les fleurs seront à prévoir pour l'année prochaine au monument aux morts. De même, il serait judicieux de fixer les jardinières de fleurs au mur devant la mairie.

La séance est levée à 23 h 30.